

Secteur agriculture

La place importante de l'agriculture / sylviculture/ viticulture dans la vie économique et l'aménagement des territoires doit être pérennisée et développée dans une approche plus intégrée, diversifiée et qualitative.

I. Objectifs du SRADDET en lien avec le secteur agriculture (prise en compte) :

- Objectif 1 : Devenir une région à énergie positive
- Objectif 7 : Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue
- Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
- Objectif 9 : Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Objectif 10 : Améliorer gestion qualitative de la ressource en eau
- Objectif 15 : Améliorer la qualité de l'air

II. Règles du SRADDET en lien avec le secteur agriculture (compatibilité):

Règle 1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique

Définir et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La hiérarchisation des priorités du projet à l'aune du changement climatique ; La proposition d'orientations, objectifs, dispositions, recommandations et/ou d'actions, selon les champs de compétences, pour répondre à ce double enjeu prioritaire.

Règle 6 : Améliorer la qualité de l'air

Définir des orientations, objectifs, mesures et/ou actions qui concourent à la réduction des émissions de polluants atmosphériques à la source et limiter l'exposition des populations.

De plus, les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) doivent définir des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Règle 8 : Préserver et restaurer la Trame verte et bleue

Identifier et fixer des conditions qui permettent de préserver et de restaurer la trame verte et bleue locale.

MA 8.1 : Préserver et améliorer les milieux agricoles et ouverts

Améliorer la perméabilité des milieux ouverts, c'est-à-dire faciliter les déplacements de la faune et améliorer les habitats des milieux agricoles en engageant une reconquête pérenne.

MA 8.2 : Préserver les forêts et favoriser leur qualité environnementale

Préserver les forêts et favoriser leur qualité environnementale par des pratiques sylvicoles adaptées et par un équilibre forêt-gibier, en lien avec le **Plan régional forêt bois**.

Règle 11 : Diminuer les prélèvements d'eau

Encourager les collectivités à fixer un objectif de réduction des prélèvements d'eau (réutilisation d'eaux pluviales et d'eaux usées traitées, entretien des espaces publics, équipement hydro-économiques etc.) et d'amélioration des rendements des réseaux (état des lieux, entretien, renouvellement le cas échéant, etc.).

Mesure d'accompagnement (MA) 18.1 : Favoriser les projets de circuits courts et de proximité

Favoriser les projets de circuits courts et de proximité en s'appuyant sur une agriculture plurielle et durable, pour une consommation locale (projet alimentaires territoriaux) de qualité en lien notamment avec les spécificités des terroirs, pour des matériaux bio-sourcés, etc.



III. Stratégie territoriale

La stratégie territoriale du PCAET prend en compte les objectifs régionaux et contribue à leur atteinte :

- Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
- Atteindre 50% de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
- Maintenir et valoriser les prairies

Exemple de formulation :

« Encourager le développement des filières et des pratiques agricoles alliant qualité des produits et réduction des impacts environnementaux : développer x% de la SAU en agriculture biologique et Y% en agriculture de conservation et production intégrée. »

« La mobilisation des différents leviers d'actions doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- réduction de la consommation énergétique de X% en 2030 et Y% en 2050,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre de X% en 2030 et Y% en 2050
- réduction de émissions entériques de X% en 2030 et Y% en 2050...

IV. Programme d'actions

Exemple d'actions proposées par les règles du SRADDET

- Encourager l'**évolution des systèmes de production** (agriculture bio, de conservation et intégrée) et la diversification des assolements en développant les protéagineux et les céréales bas intrants (efficacité azote)
- Promouvoir l'**autonomie fourragère dans l'élevage** : développer la production locale, valoriser les prairies (pâturage tournant et insertion de légumineuses-sur-semis), favoriser les échanges entre céréaliers et éleveurs.
- Favoriser le développement des **circuits courts** et la mise en relation producteurs – consommateurs, notamment en contribuant à la diffusion de l'application régionale Loc'halles #GrandEst.
- **Lutter contre l'artificialisation** des sols agricoles en utilisant des outils de protection en lien avec les documents d'urbanisme (zones agricoles protégées, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, chartes départementales de maîtrise du foncier agricole...).
- Favoriser le développement de la **méthanisation** en cohérence avec le potentiel local de biomasse (en lien avec le SRB) et les enjeux agricoles et environnementaux dans le but de garder la vocation alimentaire de l'agriculture et de préserver les fonctionnalités écologiques des milieux : résidus des cultures, excédents de production fourragère, effluents d'élevage...
- Encourager les démarches **d'efficacité énergétique** dans tous les usages : motorisation / biocarburants, bâtiments serres, irrigation etc.

Outils pratiques

- **Observatoire régional sur l'agriculture et les changements climatiques** (Oracle) : <https://grandest.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/oracle-grand-est-etat-des-lieux-sur-le-changement-climatique-et-ses-incidences-agricoles-en-grand/>
 - **Programme Air Climat Sols Energie (ACSE)** <https://grandest.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/energie-methanisation/acse-air-climat-sol-energie/>
 - **Climagri** : Aide au diagnostic et à la confection d'un programme d'actions dans le domaine de l'agriculture. <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-l'action/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>
- **Climagri en Grand Est** : <https://www.climaxion.fr/actualites/etude-climagri-strategie-energetique-lagriculture-regionale/> / https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/actualites/climagri_ge_synthese_resultats.pdf
- **Application Loc'halles #GrandEst** : géolocalisation des professionnels des circuits alimentaires de la région <https://loc-halles.grandest.fr>



Exemples d'actions mises en place par des PCAET dans le secteur de l'agriculture

ORIENTATION STRATÉGIQUE	AXE STRATÉGIQUE	ACTION N°	INTITULÉ DE L'ACTION
1. Un territoire sobre en énergie	1.4 Améliorer les performances énergétiques des activités économiques	1.4.3	Améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles
CONTEXTE ET ENJEUX			
<p>La généralisation des actions suivantes à toutes les exploitations agricoles peut permettre de réduire de 30% la consommation énergétique de l'agriculture à l'horizon 2050 (34GWh) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration du réglage des tracteurs • formation à l'éco-conduite • modification des itinéraires techniques • isolation thermique des bâtiments • efficacité des systèmes de chauffage/eau chaude/appareils de traite • adoption de pratiques agro-écologiques. <p>Les partenaires conduisent des actions dans ce sens, à faire connaître et à accentuer pour atteindre les objectifs fixés.</p>			
DESCRIPTION			
<p>Campagne de sensibilisation à l'éco-conduite des tracteurs : organisation de formations des professionnels, sensibilisation des lycéens,...</p> <p>Suivi et promotion des actions d'économies d'énergie sur les blocs traite (récupérateur de chaleur sur tank à lait, pré-refroidisseur, rénovation de l'éclairage, eau chaude sanitaire solaire,...)</p>			
CIBLE	MAÎTRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	
Agriculteurs	Chambre d'agriculture de l'Aveyron Fédération départementale Cuma PNRGC	Organismes agricoles, organismes de formation, lycée agricole	
ÉLÉMENTS FINANCIERS		FINANCEMENT	
NC		NC	
PRIORITÉ DE L'ACTION	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE SUIVI ET OBJECTIFS	
**	2019-2024	Nombre d'exploitations engagées (objectif 40 par an) Gain énergétique (12GWh en 2024) Économies associées Tonnes équivalent CO2 et polluants évités	

